

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION SPÉCIALE  
DE DÉVERSEMENT DES REJETS NON  
DOMESTIQUES AU RÉSEAU PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT - SAS MAROQUINERIE DE  
L'ISLE D'ESPAGNAC**

DGA Patrimoine public et  
environnement - Eau potable /  
Assainissement  
Numéro : 2025-A-048

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;
- Vu le code de la Santé Publique et en particulier son article L.1331-10 ;
- Vu la loi n° 2006-1772 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des systèmes d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ;
- Vu le chapitre VII du règlement du service de l'assainissement collectif de GrandAngoulême concernant les eaux industrielles et assimilées ;
- Vu la délibération n°99 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Xavier BONNEFONT en qualité de Président du GrandAngoulême ;

**ARRETE :**

**Article 1 : BENEFICIAIRE DE L'AUTORISATION**

La Société : SAS Maroquinerie de l'Isle d'Espagnac

Adresse (siège): La Maroquinerie du sud-Ouest-256 route de Saint Matin le Pin-24 300 NONTRON

Adresse (site): ZAC de Bel Air-1 avenue Charles Nungesser et François Coli-16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

Activité : Fabrication d'articles de maroquinerie

N° SIRET : 403 230 436 00137

Représentée par : Monsieur PAUTASSO Lilian son directeur HSE Santé Maintenance  
Et désignée dans ce qui suit par l'Etablissement

## **Article 2 : OBJET DE L'AUTORISATION**

L'Etablissement est autorisé dans les conditions fixées par la présente autorisation, à déverser ses eaux usées assimilées domestiques, issues des activités de préparations de repas ainsi que les eaux des toilettes ayant comme alimentation une partie des eaux pluviales de toitures, dans le réseau public d'assainissement de GrandAngoulême.

## **Article 3 : CARACTERISTIQUES DES REJETS**

Sans préjudice des lois et règlements en vigueur, les eaux usées autres que domestiques doivent :

- a) Etre neutralisées à un pH compris entre 5.5 et 8.5. A titre exceptionnel, en cas de neutralisation alcaline, le pH peut être compris entre 5.5 et 9.5 ;
- b) Etre ramenées à une température inférieure ou au plus égale à 30 °C ;
- a) Ne pas contenir de matières ou de substances susceptibles :
  - de porter atteinte à la santé du personnel qui travaille dans le système de collecte ou à la station d'épuration ;
  - d'endommager le système de collecte, la station d'épuration et leurs équipements connexes ;
  - d'entraver le fonctionnement de la station d'épuration des eaux usées et le traitement des boues ;
  - d'être à l'origine de dommages à la flore ou à la faune aquatiques, d'effets nuisibles sur la santé, ou d'une remise en cause d'usages existants (prélèvement pour l'adduction en eau potable, zones de baignades ...) à l'aval des points de déversements des collecteurs publics ;
  - d'empêcher l'évacuation et la valorisation des boues et sous-produits de l'épuration en toute sécurité d'une manière acceptable pour l'environnement.

Les concentrations maximales autorisées pour les principaux paramètres et un volume limite sont précisés en **annexe**.

## **Article 4 : PRETRAITEMENT DES EAUX AVANT REJET**

L'Etablissement devra respecter les prescriptions émises par la Direction du Cycle de l'Eau de GrandAngoulême figurant en annexe de la présente autorisation.

## **Article 5 : RECUPERATION DES SUBSTANCES TOXIQUES**

L'Etablissement devra respecter les prescriptions émises par la Direction du Cycle de l'Eau de GrandAngoulême figurant en annexe de la présente autorisation.

## **Article 6 : CONTROLES**

GrandAngoulême (25 Bd Besson Bey – 16000 ANGOULEME) est chargé d'effectuer le contrôle des dispositions décrites dans les articles 3, 4 et 5.

Les agents de la Direction du Cycle de l'Eau de GrandAngoulême seront chargés d'effectuer ces vérifications sur site.

A cette occasion, les justificatifs d'élimination des déchets toxiques, huiles et graisses alimentaires usagées et des déchets provenant des ouvrages de pré-traitement devront être présentés.

## **Article 7 : RETRAIT DE L'AUTORISATION**

En cas de non-respect des mesures décrites à l'article 3, GrandAngoulême adressera une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception précisant les modalités de mise en conformité et notamment les délais dans lesquels devront être effectués les travaux.

Si à l'issue du délai accordé, l'Etablissement n'est toujours pas en mesure de respecter l'obligation, il se verra retirer la présente autorisation.

Il est rappelé qu'en application de l'article L.1337-2 du code de la santé publique: « *Est puni de 10 000 euros d'amende le fait de déverser des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte des eaux usées sans l'autorisation visée à l'article L.1331-10 ou en violation des prescriptions de cette autorisation* ».

## **Article 8 : DUREE DE L'AUTORISATION**

La présente autorisation est délivrée pour une durée de 5 ans.

## **Article 9 : CARACTERE DE L'AUTORISATION**

La présente autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable.

En cas de cession ou de changement dans son activité, l'Etablissement devra en informer le Président de GrandAngoulême dans le délai d'un mois suivant le changement, la cession ou la cessation.

Toute modification apportée par l'Etablissement, et entraînant un changement notable dans la nature ou la quantité des eaux usées déversées dans le réseau, doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du Président de la Communauté d'Agglomération.

Cette modification sera autorisée conformément à la procédure prévue par l'article L 1331-10 alinéa 1 du Code de santé publique.

En cas de modification des prescriptions de l'assainissement (notamment sur la réglementation ou par décision de l'administration chargée de la police de l'eau) ou de contraintes techniques liées au transport et au traitement de l'effluent, les dispositions du présent arrêté pourraient être modifiées d'une manière temporaire ou définitive.

## **Article 10 : EXECUTION**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers, dans le délai de deux mois à compter de la date de notification au bénéficiaire.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le

**16 DEC. 2025**

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **16 DEC. 2025**  
Publié ou notifié,  
Le **16 DEC. 2025**

## ANNEXE

### **PRESCRIPTIONS DE GRANDANGOULEME CONCERNANT LES CARACTERISTIQUES QUE DOIVENT RESPECTER LES EFFLUENTS DE L'ETABLISSEMENT POUR ÊTRE DEVERSES AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

La Société : SAS Maroquinerie de l'Isle d'Espagnac

Adresse : ZAC de Bel Air – 1 avenue Charles Nungesser et François Coli – 16 340 L'ISLE D'ESPAGNAC

Adresse siège social: La Maroquinerie du Sud-Ouest – 256 route de Saint Martin le Pin – 24 300 NONTRON

Activité : Fabrication d'articles de maroquinerie

N° SIRET : 403 230 436 00137

Représentée par : Monsieur PAUTASSO Lilian son Directeur HSE  
Santé Maintenance

Et désignée dans ce qui suit par l'Etablissement

**RESPECTER LES DISPOSITIONS GENERALES PREVUES DANS L'ARRÊTE  
D'AUTORISATION**

## CONCENTRATIONS MAXIMALES AUTORISEES POUR LES PARAMETRES SUIVANTS :

• DBO5 avant décantation	800 mg/l	
• DCO avant décantation		2000 mg/l
• rapport DCO/DBO		2,5
• matières en suspension		600 mg/l
• azote Global (N)		150 mg N /l
• phosphore total (P)		50 mg P /l
• matières extraites à l'hexane (graisses)		150 mg/l
• pH		5,5 < pH < 9
• <b>métaux lourds :</b>		
- zinc (Zn)		0.8 mg/l
- chrome (Cr)		0.1 mg/l
- nickel (Ni)		0.2 mg/l
- cuivre (Cu)		0.15 mg/l
- étain (Sn)		2 mg/l
- cadmium (Cd)		0.025 mg/l
- chrome hexavalent (Cr VI)		0.05 mg/l
- mercure (Hg)		0.025 mg/l
- plomb (Pb)		0.1 mg/l
• <b>autres paramètres minéraux :</b>		
- ion fluorure (F <sup>-</sup> )		15 mg/l
- aluminium (Al)		5 mg/l
- fer (Fe)		5 mg/l
- manganèse (Mn)		1 mg/l
- cyanures (CN)		0.1 mg/l
• <b>autres paramètres organiques :</b>		
- hydrocarbures totaux		5 mg/l
- phénols		0.1 mg/l
- indice phénols		0.3 mg/l
- substances organochlorées (AOX)		1 mg/l
- sulfates		300 mg/l
- volume limite journalier		20 m <sup>3</sup>

Pour toute autre substance, se référer aux consignes fournies par les fiches de données et de sécurité et demander l'avis de la Direction du Cycle de l'Eau.

## PRECONISATIONS PARTICULIERES LIEES A LA NATURE DE L'ACTIVITE :

### \*PRETRAITEMENT DES EAUX AVANT REJET :

L'Etablissement dispose d'un débourbeur séparateur à hydrocarbures, situé en aval du système de récupération des eaux (SAUL) pour traiter les eaux pluviales de voirie. L'ouvrage est raccordé au bassin de rétention de la zone. Le débourbeur séparateur à hydrocarbures est de classe I (rejets en hydrocarbures < 5 mg/L), muni d'un obturateur automatique et d'une alarme. Son descriptif est joint en annexe.

L'Etablissement s'assurera de la bonne élimination des déchets recueillis par l'ouvrage afin de lui permettre des conditions de fonctionnement optimales.

L'Etablissement conservera les justificatifs d'intervention de la société spécialisée qui interviendra éventuellement pour l'élimination des sous-produits, ils seront consultables par la Direction du Cycle de l'Eau de GrandAngoulême.

### \*RECUPERATION DES SUBSTANCES TOXIQUES

Afin de limiter les risques de pollutions accidentelles, toute substance non compatible avec l'épuration biologique des eaux doit être identifiée, récupérée dans des conditionnements adaptés, stockée dans de bonnes conditions de sécurité et éliminée conformément à la réglementation.

L'Etablissement établira une liste des produits potentiellement toxiques et tiendra leurs Fiches de Données de Sécurité à disposition des agents de la Direction du Cycle de l'Eau de GrandAngoulême.

Ces produits utilisés pour des besoins autres que ceux liés à un usage domestique (par exemple réservés au nettoyage du matériel lié à l'activité de maroquinerie, ...) peuvent faire l'objet d'un contrat de récupération avec le fournisseur.

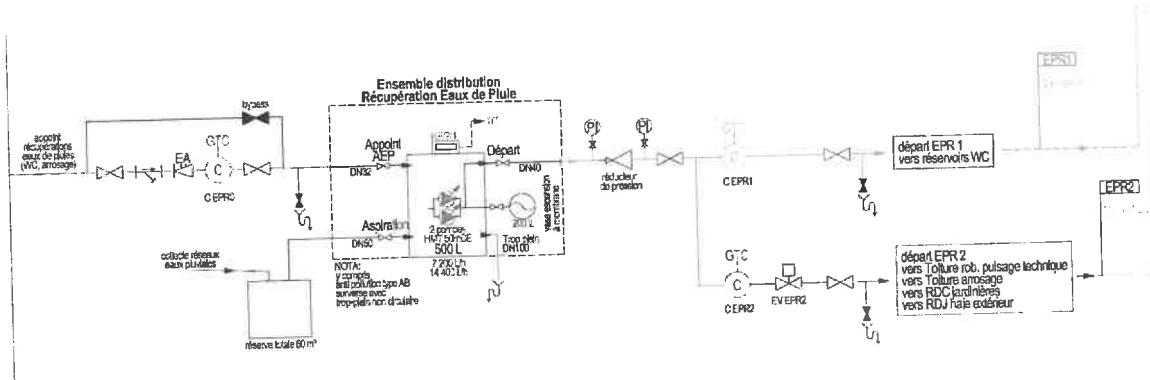
L'Etablissement s'assurera de la fourniture d'un bordereau de suivi de déchets qu'il conservera comme justificatif d'élimination.

### \*DISPOSITIONS PARTICULIERES

Une partie des eaux pluviales issues des toitures sert à alimenter les toilettes lorsque le volume collecté au niveau du dispositif de récupération «SAUL » est suffisant.

L'alimentation par eau de pluie se fait par un réseau entièrement **distinct** du réseau d'alimentation en eau potable et **équipé de disconnecteurs**.

Afin de pouvoir comptabiliser ce surplus d'eaux usées rejeté au réseau public d'eaux usées, l'Etablissement a installé des sous-compteurs selon le schéma ci-dessous :



Le mode de calcul retenu pour définir le volume à facturer en assainissement, en tenant compte du volume d'eaux pluviales dédiées à l'alimentation des WC, est le suivant :

**Volume d'eau rejeté à l'assainissement** = Volume consommation eau potable (relevé compteur général site) + [Volume eau globale consommée par les sanitaires (relevé compteur C EPR1) - Volume eau potable appont récupération eaux (relevé compteur C EPR0)]

Le compteur ayant pour référence le PDC 8074703 est donc soumis à la redevance d'assainissement sur la base du schéma de comptage et du relevé annuel transmis à la Direction du Cycle de l'Eau de GrandAngoulême **au plus tard le 15 janvier de l'année (N+1)**. Contact Madame Cécile ANGIBAUD –05 45 61 84 38- 06 29 33 65 97- c.angibaud@grandangouleme.fr).

Un Point De Comptage spécifique sera créé par le fermier d'eau pour l'émission des factures de redevance d'assainissement.

Les effluents issus de la partie « restauration d'entreprise » sont assimilables à des effluents domestiques (cf article L.1331.7.1 du Code de la Santé Publique). A ce titre, la présente autorisation vaut « droit au raccordement » et l'Etablissement peut déverser ce type de rejet au réseau public d'eaux usées sous réserve :

- d'être équipé d'un bac à graisses correctement dimensionné et entretenu (cf chapitre VI du règlement de service de l'assainissement collectif de GrandAngoulême). Le descriptif de l'ouvrage est joint en annexe.
- d'utiliser et de stocker les produits d'entretien et de nettoyage conformément aux recommandations du (des) fabricant(s),
- de veiller à assurer le respect de « bonnes pratiques » (raclage avant lavage, privilégier l'utilisation de produits biodégradables,...).

Il est à noter que l'Etablissement est raccordé au réseau public d'eaux usées par pompe de relevage.



## Commune de L'Isle-d'Espagnac

## La Maroquinerie du Sud-Ouest

Projet de construction  
d'une maroquinerie

SEPARATEUR HYDROCARBURE

GARRAUD  
ZE de la Penotte  
16410 GARAT  
Mail : contact@garraud-tp.fr  
Tel : 05 45 60 65 65

Localisation : Voirie  
Logistique, regard aval vanne  
de barrage

Indice	Date	Objet	Date :	Echelle :
A	25/07/2025	COF	25/07/2025	1/200
			Dessiné par :	



# Séparateurs d'hydrocarbures

avec débourbeur, filtre coalesceur & by-pass

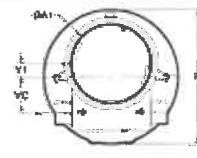
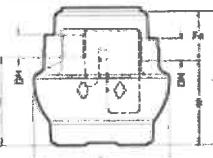
- Cuve en polyéthylène rotomoulée 100% recyclable avec anneaux de levage et équipée d'amorce(s) de regard(s).
- Obturateur automatique vertical en polyéthylène taré à 0,85.
- Entrée et sortie avec joints en nitrile (sauf YH1001E entrée et sortie en PVC).
- Dispositif d'entrée avec seuil de surverse et cloison siphonique pour alimenter le by-pass.

**Gamme Sphère:**

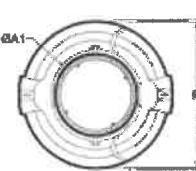
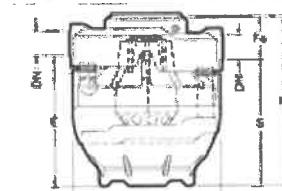
- Couvercle léger (passage piéton) avec vis de verrouillage.
- Cloison conique.
- Filtre coalesceur entièrement extractible.
- Existe en modèle renforcé (selon contraintes de pose).

**Gamme Ellipse et Aronde:**

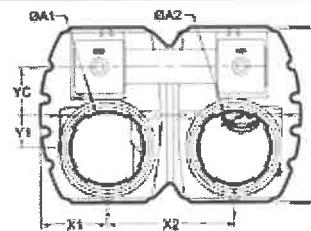
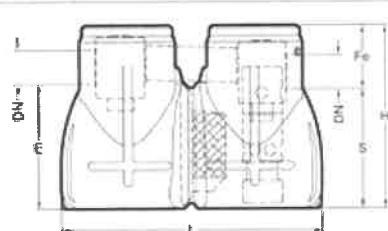
- Cloison en polyéthylène avec porte filtre et filtre coalesceur amovible.



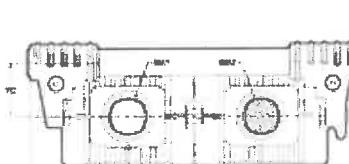
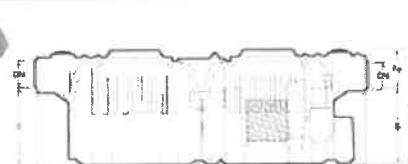
Gamme YH10	Taille l/s	L	P	H	E	S	Fe	DN (PVC Ø)	Poids	Volume débourbeur	Séparateur	ØA1	Y1	YC	Option Rehausse «Fixe»
YH1001E	1,5	1000	1000	1000	665	635	365	160	38	150	190	585	100	270	PLA13555G PLA13556G



Gamme YH10	Taille l/s	L	P	H	E	S	Fe	DN (PVC Ø)	Poids	Volume débourbeur	Séparateur	ØA1	Option Rehausse «Fixe»	Option Rehausse «Réglable»
YH1003E	3	1200	1200	1230	880	840	390	200	54	300	359	585	PLA13555G PLA13556G	-
YH1006E	6	1500	1500	1700	1330	1280	420	250	117	600	900	745	-	ETR47EF
YH1008E	8	1550	1550	1700	1260	1210	490	315	117	800	720	745	-	ETR65EF
YH1010E	10	1500	1500	1965	1500	1450	515	315	145	1000	940	745	-	-



Gamme EH10	Taille l/s	L	P	H	E	S	Fe	DN (PVC Ø)	Poids	Volume débourbeur	Séparateur	ØA1	ØA2	X1	X2	Y1	YC	Option Rehausse «Réglable»
EH1015D	15	2400	1624	1700	1190	1140	560	315	241	1500	1680	745	745	615	1170	300	355	ETR47EF
EH1020D	20	2400	1624	2072	1513	1463	609	400	278	2000	2040	745	745	615	1170	300	355	ETR65EF



Ventilation PVC

Gamme ADHLFE	Taille l/s	L	P	H	E	S	Fe	DN (PVC Ø)	Poids	Volume débourbeur	Séparateur	ØA1	ØA2	X1	X2	Y1	YC	Option Rehausse «Réglable»
ADHLFI25E	25	4300	1555	1730	1080	980	750	400	336	2500	2700	745	745	1000	2000	555	-	ETR47EF
ADHLFI30E	30	4960	1880	1730	1200	1150	580	400	356	3000	3200	745	745	1470	2000	815	-	ETR65EF

## Options

- Alarme optique et acoustique p. 70-71
- Rehausse polyéthylène cylindrique p. 70

Sphère	Ellipse	Aronde
X	X	X

Les dimensions sont en millimètres, les poids en kilogrammes, les volumes en litres.



# Alarme d'hydrocarbures AH

## 230 V



Alarme

Ed 09 2016b

Alarme sonore et visuelle pour détecter un niveau d'hydrocarbures. Certifiée ATEX.

### Alimentation :

L'alarme est alimentée par courant 230 V monophasé.



### Avantages :

L'alarme AH permet de signaler :

- un **niveau d'hydrocarbures** en association avec la sonde fournie avec le coffret,
- un **défaut** via un contact sec,
- Une rupture du câble de la sonde, un court-circuit ou un défaut sonde.



### Fonctionnement :

Cette alarme visuelle et sonore comprend un coffret et une sonde.

#### La détection de niveau des hydrocarbures :

La sonde mesure la conductivité électrique du liquide environnant, l'eau étant bien meilleur conducteur que les hydrocarbures. Lorsque la sonde, positionnée au niveau prédéfini dans l'appareil de traitement, est au contact des hydrocarbures, l'alarme se déclenche.

La sonde est prévue pour être installée en zone 0.

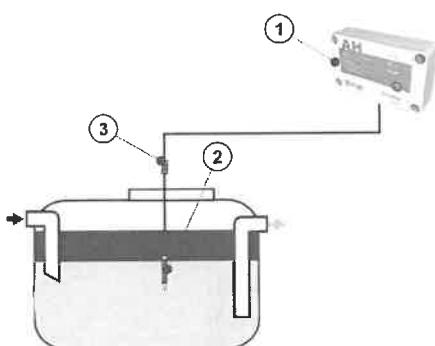
#### Le report de défaut :

Ce bornier est prévu pour le raccordement éventuel d'un dispositif de signalisation déporté (type TEL010 ou TEL020 en option).

#### L'alarme de défaillance :

En cas de rupture du câble de la sonde, de court-circuit ou de sonde cassée, l'alarme retentit.

Attention le coffret doit être placé hors zone dangereuse.



#### COMPOSANTS SYSTÈME :

- ① Unité de contrôle
- ② Sonde d'alarme de niveau d'hydrocarbures avec câble fixe
- ③ Jonction de câbles

### Recommandations :

Il est impératif de lire attentivement la documentation livrée avec l'alarme AH avant de procéder à l'installation.



# Alarme d'hydrocarbures AH

## 230 V

Alarme

Ed 09 2016b

### Caractéristiques techniques :

L'alarme AH est composée de :

#### ➤ 1 unité de contrôle :

Dimensions	:	125 x 75 x 35 mm (L x H x P)
Matériau	:	polycarbonate
Boîtier	:	IP65
Température de fonctionnement	:	de -30°C à +50°C
Tension d'alimentation	:	230 VCA ± 10% 50/60 Hz. Le dispositif ne comporte pas d'interrupteur d'alimentation.
Consommation	:	1 VA
Sonde	:	sonde OMS fournie
Sorties relais	:	Sortie relais sans potentiel , 250 V, 5 A, 100 VA. Retard à l'enclenchement 10s. Le relais est mis hors tension au point de déclenchement.
Sécurité électrique	:	CEI/EN 61010-1, classe II□ ,CAT II
Sonde de niveau d'alimentation secteur	:	375 V (CEI/EN 60079-11)
CEM	:	CEI/EN 61000-6-3 (émission) CEI/EN 61000-6-1 (immunité)
Classification Ex	:	Ex II (1) G [Ex ia ]IIB
Conditions spéciales	:	(Ta = de -30°C à +50°C)
ATEX	:	VTT 12 ATEX 003X
IECEx	:	IECEx VTT 12.0001X

#### ➤ 1 sonde :

Principe de fonctionnement	:	mesure de la conductivité
Matériau	:	PVC, AISI 316
Boîtier	:	IP68
Température	:	Fonctionnement de 0°C à +60°C Sécurité de -30°C à +60°C
Câble	:	Câble résistant aux hydrocarbures 2x075 mm <sup>2</sup> . Longueur standard 5m (autres longueurs en option). La longueur max. du câble fixe est de 15m. Possibilité d'extension jusqu'à 100 m.
CEM	:	CEI/EN 61000-6-3 (Emission) CEI/EN 61000-6-3 (Immunité)
Classification Ex	:	Ex II 1 G Ex ia IIA T6 Ga Matériel simple selon CEI/EN 60079-11

#### ➤ 1 jonction de câble :

Permet de rallonger le câble de la sonde.





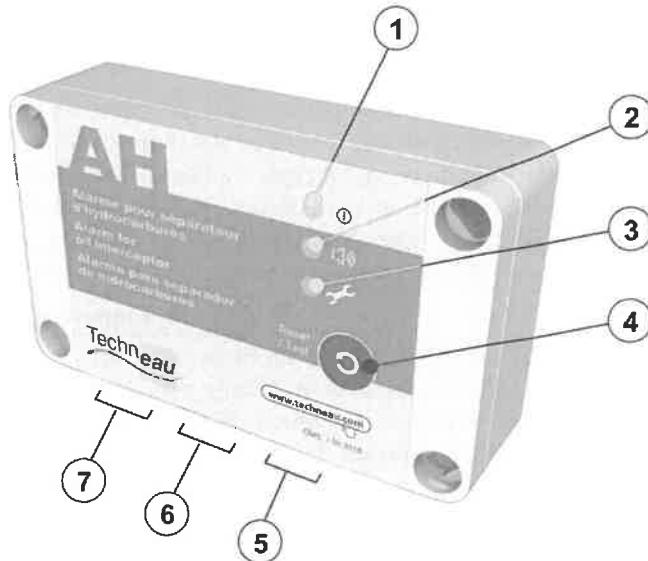
# Alarme d'hydrocarbures AH 230 V

Alarme

Ed 09 2016b

## Interface utilisateur :

- ① Voyant DEL d'alimentation
- ② Voyant DEL d'alarme
- ③ Voyant DEL de défaillance
- ④ Bouton-poussoir Reset/Test d'alarme
- ⑤ Connecteur pour sonde (bleu)
- ⑥ Sortie relais dédiée au suivi et au contrôle (gris)
- ⑦ Tension d'alimentation (gris)



## Options :

**TEL010 :** Transmetteur autonome équipé d'une carte SIM utilisant les réseaux GSM, GPRS ou 3G de l'opérateur Orange. Il permet l'envoi de SMS prédéfinis vers des numéros de portables pré-enregistrés (jusqu'à 4 numéros différents).



Activation depuis le contact sec présent sur tous nos coffrets d'alarme.

Inclus : carte SIM avec forfait GSM pour une durée de 5 ans (activation au premier envoi de SMS).

**TEL020 :** Transmetteur autonome **sans** carte SIM utilisant les réseaux GSM, GPRS ou 3G de l'opérateur Orange. Il permet l'envoi de SMS prédéfinis vers des numéros de portables pré-enregistrés (jusqu'à 4 numéros différents).



Activation depuis le contact sec présent sur tous nos coffrets d'alarme.

## IN056G – Séparateur SPHERE PE

A lire impérativement à réception de l'appareil

### I- Réception et stockage:

-Vérifier par examen visuel que l'enveloppe de l'appareil n'a reçu aucun dommage.

*En cas de défaut veuillez émettre des réserves sur le bon émargé du transporteur*

-Entreposer l'appareil à l'abri des chocs. L'eau de pluie ne doit pas pouvoir y pénétrer

### II- Manutentions :

**Avant chaque manutention, pomper l'eau résiduelle dans chacun des compartiments.**

Les cuves polyéthylène sont sensibles aux impacts de fourches des chariots élévateurs. Ne pas pousser l'appareil en appliquant la fourche contre la cuve. La base des appareils intègre des formes dédiées au passage de fourches.

Les manipulations de l'appareil doivent être réalisées à l'aide d'un engin de levage adapté.

Pour les appareils équipés de sangle de levage, Utiliser simultanément toutes les sangles de levage de l'appareil.

Une fois suspendu, l'appareil doit être guidé à l'aide de cordes.

### III- Précautions fondamentales :

-Toujours poser l'appareil sur un lit de sable ou de gravier ( $\theta < 15\text{mm}$ )

-Ne pas utiliser d'engin de compactage à proximité de l'appareil. Utiliser un matériau de remblai auto-compactant.

-Ne pas faire reposer d'élément béton directement sur l'appareil, réaliser une dalle d'assise adaptée et « flottante » (Aucun transfert de charge ne doit être possible entre le béton et l'appareil).

- La température dans l'appareil ne doit jamais pouvoir dépasser **30°C**

- En cas d'exposition à des charges dynamiques (par exemple : passage de véhicules), la **dalle de protection** est obligatoire quel que soit la profondeur. **Cette dalle doit être flottante** et en appuis sur les bords de fouille.

*Le dimensionnement structurel de cette dalle sera effectué par un bureau d'études en Génie Civil*

- La présence de **charges dynamiques spécifiques** peut parfois nécessiter un **blindage périphérique** en complément de la dalle de protection. (*Consulter votre bureau d'études en Génie Civil*)

- En cas de pose sous voirie, le couvercle en plastique doit être retiré et remplacé par un tampon adapté.

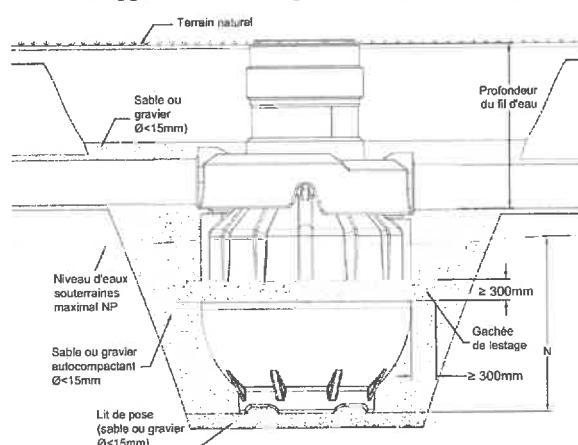
- Attention à la présence de **nappe d'eau souterraine**, de **terrain hydromorphe** ou de **couche de sol imperméable** (rocheuse ou argileuse) pouvant **retenir les eaux de surfaces**. Tout risque d'inondation de la fouille rend les étapes 5 et/ou 11 indispensables. Consulter l'étude de sol pour évaluer le risque de présence d'eau au contact de l'appareil. (Les sites <http://www.inondationsnappes.fr> et [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr) constituent une aide à l'évaluation de ce risque)

- L'appareil supporte les charges statiques (remblai et poussée hydrostatique) associées aux cas limites suivants :

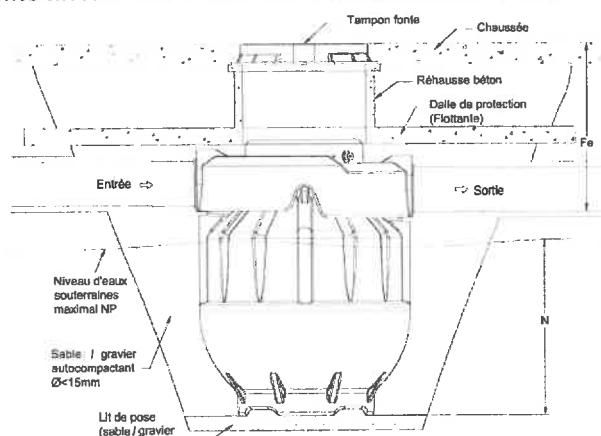
Gamme SPHERE	<u>Risque d'eaux souterraines au contact de l'appareil</u> (cf § Précautions fondamentales ci-dessus)		<u>Absence de risque d'eaux souterraines au contact de l'appareil</u>
	Fe (Profondeur Maxi du Fil d'eau / TN)	N (niveau maximum eau souterraine)	
modèle standard	1 m	$N \leq Fe$ appareil	1,5m
modèle renforcé	1,5 m	$N \leq$ Terrain Naturel	3 m

- Au-delà des profondeurs ci-dessus, la **dalle de protection** est obligatoire (cf #11)

*L'appareil ne devra pas être exposé à des pressions résiduelles excédant celles associées aux cas limites ci-dessus.*



**Pose sous Espace Vert**



**Pose sous Voirie**

## **IV- Procédure d'installation d'appareil enterré :**

- 1– Stabiliser le fond de fouille et s'assurer de l'horizontalité.
- 2– Réaliser un lit de sable ou de gravier ( $\theta < 15\text{mm}$ ) de 100mm d'épaisseur sur le fond de fouille stabilisé
- 3– Poser l'appareil après avoir retiré les éventuelles protections, vérifier l'horizontalité.
- 4– Introduire 200 litres d'eau claire dans l'appareil pour le stabiliser avant de remblayer autour de la cuve avec du gravier ( $\theta < 15\text{mm}$ ) par couches de 300mm d'épaisseur maxi.

- Remplir simultanément l'appareil pour équilibrer le niveau d'eau avec le niveau de remblai.
- s'assurer de la stabilité du remblai entre chaque couche.
- soigner les espaces fermés
- remblayer ainsi toute la partie base sphérique.

- 5– En cas de nécessité d'ancre l'appareil (cf. § « Résistance Mécanique »), couler un anneau de béton autour de la ceinture à mi-hauteur de la cuve d'une section minimum de 300x300mm (voir schéma).

*La masse de béton sera calculée pour compenser la poussée d'Archimède lorsque l'appareil est vide.*

- 6– Raccorder l'entrée, la sortie et l'éventuelle ventilation de l'appareil (impératif pour les appareils équipés d'une colonne de vidange). *Les manchons sont prévus pour du tube PVC*

**Note concernant les Séparateurs de graisses et/ou fécales :** Ces appareils sont susceptibles de générer de mauvaises odeurs. Il est indispensable de ventiler la canalisation en amont et aval conformément à l'EN1825-2

- 7– Raccorder les alarmes, utiliser des fourreaux pour passer les câbles.
- 8– Si besoin, soulever le flotteur du dispositif d'obturation lorsque le niveau d'eau final est atteint et stable.
- 9– Remblayer avec du gravier ( $\theta < 15\text{mm}$ ) jusqu'à recouvrir les canalisations
- 10– s'assurer de la stabilité du remblai.

- 11– Si nécessaire (cf. § « précautions fondamentales ») : Réaliser la dalle de protection.

*La dalle de protection peut également assurer la fonction de lestage. (L'Etape n°5 devient facultative en présence d'une dalle de protection)*

- 12– Mettre en place les éventuelles rehausse et les ajuster au niveau du terrain fini.

*En cas de rehausse béton, réaliser une dalle d'assise dite « flottante » (cf. § « précautions fondamentales ») et retirer le couvercle plastique*

- 13– Au-dessus des canalisations, Remblayer à l'aide de gravier ou du remblai environnant.

## **V- Procédure d'installation en élévation :**

Note : Les étapes 2 et 5 sont facultatives pour les références suivantes :

YH0501E ; YH1001E ; YH2003E ; YH0503E ; YH1003E ; YH1502E ; YG0500E ; YG1501E ; YG3000E ; YG3500E ; YG0501E ; YG1000E ; YG1001E ; YG2000E ; YG2500E ; YG3002E ; YG3502E ; YG0502E ; YG1002E ; YG1503E ; YD0340E et YD0660E ; ainsi que pour les références YH\*\*\*\*RE et YG\*\*\*\*RE (cuves vertes renforcées)

- 1– S'assurer de la stabilité, de la planéité, et de l'horizontalité du sol. En cas de défaut, réaliser un radier béton.

- 2– Réaliser une enceinte murée et drainée dont les dimensions respectent la description du schéma ci-contre.

Conserver un espace libre de 200mm minimum entre la cuve et le mur.

- 3– Réaliser un lit de sable ou gravier ( $\theta < 15\text{mm}$ ) de 100mm d'épaisseur.

- 4– Poser l'appareil (après avoir retiré les éventuelles protections) et vérifier l'horizontalité

- 5– Remblayer la partie basse de l'appareil avec du gravier ( $\theta < 15\text{mm}$ ) par couches de 300mm d'épaisseur maxi.

- Remplir simultanément l'appareil pour équilibrer le niveau d'eau avec le niveau de remblai.

- Egaliser et Stabiliser le remblai en arrosant entre chaque couche.

- Soigner les espaces fermés

- Procéder ainsi jusqu'à une hauteur de 50% du Fil d'Eau de l'appareil

- 6– Raccorder l'entrée, la sortie et l'éventuelle ventilation de l'appareil (impératif pour les appareils équipés d'une colonne de vidange).

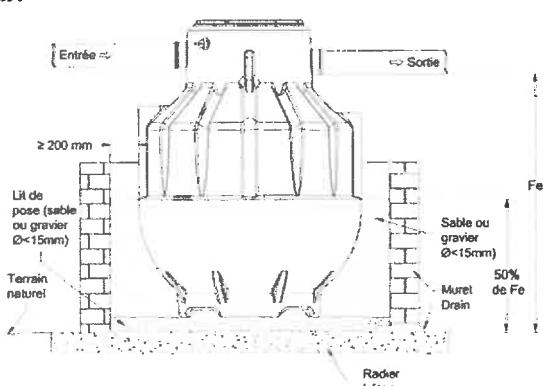
*Les manchons sont prévus pour du tube PVC.*

- 7– Raccorder les alarmes.

- 8– Achever la mise en eau de l'appareil.

- 9– Dans le cas d'un séparateur à hydrocarbures, soulever s'il y a lieu le flotteur du dispositif d'obturation lorsque le niveau d'eau intérieur est stable.

*Une alarme de trop plein est conseillée afin de signaler l'obturation de l'appareil et éviter son débordement.*



# Projet de construction d'une Maroquinerie à L'ISLE D'ESPAGNAC

## MAITRISE D'OUVRAGE

**LA MAROQUINERIE DU SUD-OUEST**  
5 route de Saint Martin le Pin  
24300 NONTRON

## AMO

**IM PROJET**  
12 Rue du professeur Jean Bernard  
69007 LYON  
Tel: 06 34 22 61 23  
nicolas.patrin@improjet.fr



**AMO ICPE**  
**GV CONSEIL**  
23 Rue Ponsardin  
51100 Reims  
Tel: 03 51 00 24 73  
mlgellot@gvconseil.com

**AMO ENVIRONNEMENT**  
**EODD**  
171 Rue Léon Blum  
69100 Villeurbanne  
Tel: 04 72 76 06 90  
b.fumagalli@eodd.fr

**Coordinateur SPS**  
**BTP Consultants**  
Avenue Canteranne -  
PA DE Canteranne - 33600 Pessac  
Tel: 05 56 00 86 05  
jean.saleur@btp-consultants.fr

**BUREAU DE CONTROLE**  
**APAVE**  
15 Rue Léon Serpollet ZI Nord  
BP 87022 Limoges Cedex 9  
Tel: 05 55 37 25 50  
cedric.vergne@apave.com

**OPC**  
**CRX OUEST**  
3 Allée Saint Alexis  
87000 Limoges  
Tel: 05 55 32 32 98  
nmh23@crxouest.com

## MAITRISE D'OEUVRE

**SARL D'ARCHITECTURE GUIRAUD - MANENC**  
114, rue Abbé de l'Epée 33000, BORDEAUX  
tél: 09 50 87 31 21 - fax: 09 55 87 31 21  
mh23@guiraud-manenc.com

**INGEROP - BET TCE**  
5, impasse des Mûriers, 33692 MERIGNAC CEDEX  
tél : 05 56 13 47 70  
jerome.copin@ingerop.com

**CUISINORME - BET cuisine**  
21, rue Chanzy,  
33110 LE BOUSCAT  
tél: 05 56 50 27 64  
contact@cuisinorme.com

**NOBATEK - bureau d'étude environnement**  
67 Rue de Mirambeau,  
64600 ANGLET  
tél: 05 64 31 23 00  
contact@nobatek.inef4.com

**TROUILLOT & HERMEL - MOE paysage**  
6, rue René Martrechar,  
33150 CENON  
tél: 05 56 86 77 31  
contact@agencethp.fr

**VIAM ACOUSTIQUE - acousticien**  
9 cours de Tournon,  
33000 BORDEAUX  
tél: 05 56 24 72 83  
viam@acousticien.com

**TSA - MOE économie**  
30 Chemin de l'aviation,  
64200 BASSUSSARRY  
tél: 05 59 23 81 70  
tsa@tsa-economie.com

**S.I.C.C. - coordinateur SSI**  
720 Chemin de l'Estalot,  
33240 ST. ANDRE DE CUBZAC  
Tél: 05 57 58 61 76  
f.martin@sicc.fr

DOE	12	SNEF	FTP	X	03/12/2024	076	A
PHASE	N° LOT	EMETTEUR	NOM PLAN	ECHELLE	DATE	N° DOCUMENT	INDICE

PHASE: EXE / DOE

**FT Compteurs**

# AQUILA V5

COMPTEUR JET UNIQUE

**DIEHL**  
Metering



## DESCRIPTIF

AQUILA V5 est un compteur gros calibre destiné à la gestion des réseaux et à la facturation de consommations élevées en eau froide.

Il se caractérise par sa très grande dynamique de mesure, son insensibilité aux perturbations et sa facilité d'entretien. Ses brides tournantes modulaires facilitent son installation sur tout type de canalisation, même en cas de redimensionnement.

Développé dans le cadre de la MID, AQUILA V5 est conforme aux normes européennes et possède des attestations de conformité sanitaire.

Modulaire, AQUILA V5 peut être équipé à tout moment d'un module clipsable de la gamme IZAR permettant ainsi un relevé en réseau mobile (walk-by, drive-by, passive drive-by) ou fixe (radio ou filaire).

## CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

- ▶ DN50/65/80/100
- ▶ Q3=25m<sup>3</sup>/h (DN50) / Q3=40m<sup>3</sup>/h (DN65) / Q3=63m<sup>3</sup>/h (DN80) / Q3=100m<sup>3</sup>/h (DN100)
- ▶ Approbation MID jusqu'à R=800
- ▶ Débit de démarrage: 18 l/h (DN50)
- ▶ Corps fonte

# AQUILA V5

COMPTEUR JET UNIQUE

## CARACTÉRISTIQUES MÉTROLOGIQUES

Diamètre nominal	DN	mm	50	65	80	100
Longueur	L	mm	300	300	350	350
Débit nominal	Q <sub>3</sub>	m <sup>3</sup> /h	25	40	63	100
R standard*	Q <sub>3</sub> /Q <sub>1</sub>		315	315	315	315
Débit de démarrage		l/h	18	28	31	38
Débit minimal	Q <sub>1</sub>	l/h	80	127	200	317
Débit de transition	Q <sub>2</sub>	l/h	127	203	320	508
Débit maximal	Q <sub>4</sub>	m <sup>3</sup> /h	31,25	50	78,75	125
Perte de charge à Q <sub>3</sub>		bar	0,47	0,61	0,43	0,60
Perte de charge à Q <sub>4</sub>		bar	0,74	0,99	0,77	0,92
Kvs (deltaP=Q <sup>2</sup> /Kvs <sup>2</sup> )			36,38	50,23	89,63	130,18

\*autres valeurs sur demande

## APPROBATION

### AQUILA V5

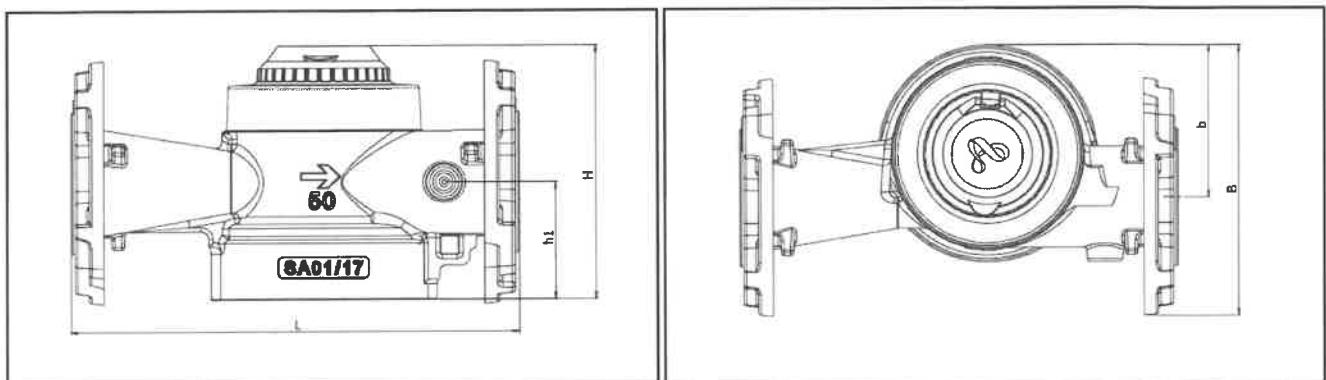
Approbation MID	LNE - 10913   Type C1	
Normes	EN 14154   ISO 4064   OIML R49	
Conformité sanitaire	ACS   WRAS   PZH	

## TEMPÉRATURES ET PRESSION

### AQUILA V5

Température de l'eau	°C	0,1 ... +50
Température ambiante de fonctionnement	°C	1 ... +55
Température de stockage	°C	-10 ... +55
Pression nominale	PN	bar 16 (PN20 additionnel pour DN50)

## DIMENSIONS



Vue de coté

Vue de dessus

Diamètre nominal	DN	mm	50	65	80	100
Longueur	L	mm	300	300	350	350
Largeur à l'axe	b	mm	105	105	150	150
Largeur	B	mm	187	198	250	260
Hauteur	H	mm	171	171	204	204
Hauteur	h1	mm	80	80	98	98
Diamètre de bride		mm	164	186	200	220
Corps		fonte		fonte	fonte	fonte
Poids (compteur+brides PN16)	kg		8,4	9,6	14,8	16,1

Diehl Metering S.A.S. - 67 rue du Rhône - BP 10160 - FR-68304 Saint-Louis Cedex - Tél. +33 (0)3 89 69 54 00 - Fax: +33 (0)3 89 69 72 20 - [metering-France-info@diehl.com](mailto:metering-France-info@diehl.com) - [www.diehl.com/metering](http://www.diehl.com/metering)  
 Agence Nord - 6 rue de Marguerites - FR-92737 Nanterre Cedex - Tél. +33 (0)1 47 85 05 48 - Fax: +33 (0)1 47 85 09 36 - [metering-France-agencenord@diehl.com](mailto:metering-France-agencenord@diehl.com)  
 Agence Sud - 3 av. Condorcet - CS 72067 - FR-69616 Villeurbanne Cedex - Tél. +33 (0)4 78 53 76 90 - Fax: +33 (0)4 78 89 64 85 - [metering-France-agencesud@diehl.com](mailto:metering-France-agencesud@diehl.com)  
 Ventes Internationales - 67 rue du Rhône - BP 10160 - FR-68304 Saint-Louis Cedex - Tél. +33 (0)3 89 69 54 21 - Fax: +33 (0)3 89 69 54 22 - [metering-France-export@diehl.com](mailto:metering-France-export@diehl.com)  
 Document non contractuel. Caractéristiques à se faire préciser avant commande.

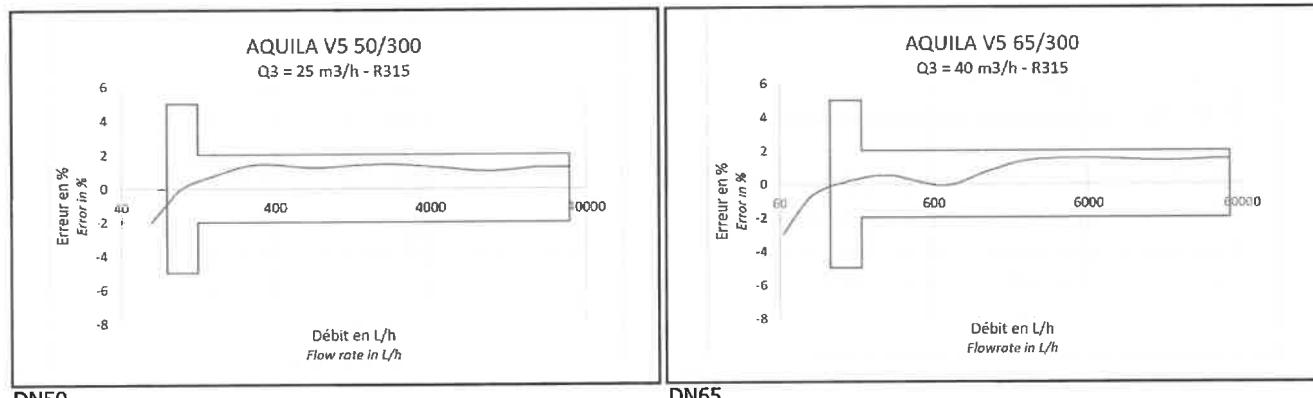
# AQUILA V5

COMPTEUR JET UNIQUE

## BRIDES DISPONIBLES

Diamètre nominal	DN	mm	50	65	80	100
Longueur	L	mm	300	300	350	350
Brides DN50 PN16			-	-	-	-
Brides DN50 PN20			-	-	-	-
Brides DN60-65 PN16			-	-	-	-
Brides DN80 PN16			-	-	-	-
Brides DN100 PN16			-	-	-	-

## COURBE DE PRÉCISION - DN50/65

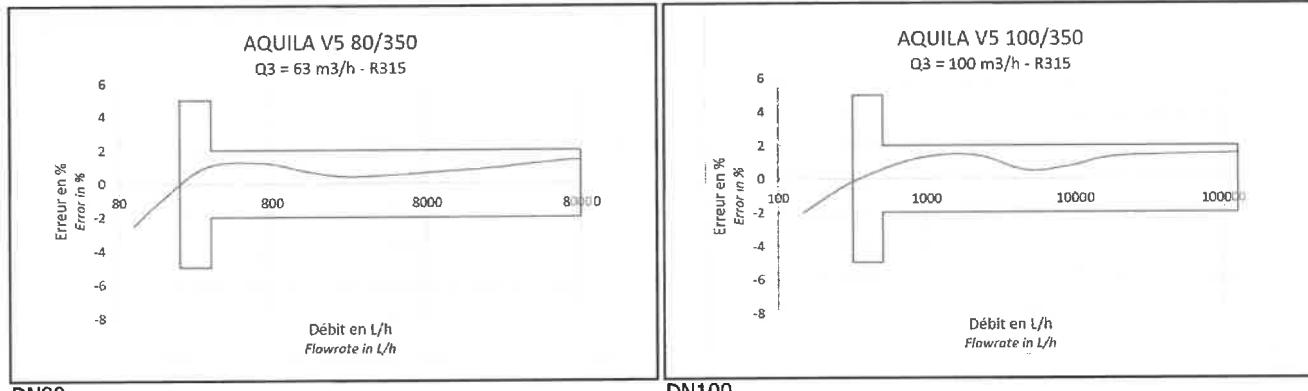


DN50

DN65

Cette technologie ne nécessite pas de longueur droite.

## COURBE DE PRÉCISION - DN80/100



DN80

DN100

Cette technologie ne nécessite pas de longueur droite.

## OPTIONS

- Prise pression
- Différents types de brides

# AURIGA DN25/32/40

COMPTEUR JET UNIQUE

**DIEHL**  
Metering



## DESCRIPTIF

AURIGA DN25/32/40 est un compteur jet unique conçu pour répondre au marché première prise. Robuste, il convient particulièrement aux conditions d'installation exigeantes et aux eaux chargées.

Développé dans le cadre de la MID, AURIGA est conforme aux normes européennes et dispose d'attestations de conformité sanitaire.

Modulaire, AURIGA peut être équipé à tout moment d'un module clipsable de la gamme IZAR le rendant ainsi communicant pour un relevé en réseau mobile (walk-by, drive-by, passive drive-by) ou fixe (radio ou filaire).

## CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

- ▶ DN25/32/40
- ▶ Q3=6,3m<sup>3</sup>/h (DN25) / Q3=10m<sup>3</sup>/h (DN32) / Q3=16m<sup>3</sup>/h (DN40)
- ▶ Approbation MID jusqu'à R=200H & R=80V
- ▶ Débit de démarrage: 9 l/h (DN25) / 15 l/h (DN32) / 25 l/h (DN40)
- ▶ Corps laiton
- ▶ Résistance élevée aux eaux chargées
- ▶ Compact et modulaire

# AURIGA DN25/32/40

COMPTEUR JET UNIQUE

## CARACTÉRISTIQUES MÉTROLOGIQUES

Diamètre nominal	DN	mm	25	32	40
Longueur	L	mm	260	260	300
Débit nominal	Q <sub>3</sub>	m <sup>3</sup> /h	6,3	10	16
R standard*	Q <sub>3</sub> /Q <sub>1</sub>		160H-80V	160H-80V	160H-80V
Débit de démarrage - horizontal		l/h	9	15	25
Débit minimal - horizontal	Q <sub>1</sub>	l/h	39,375	62,5	100
Débit de transition - horizontal	Q <sub>2</sub>	l/h	63	100	160
Débit minimal - vertical	Q <sub>1</sub>	l/h	78,8	125	200
Débit de transition - vertical	Q <sub>2</sub>	l/h	126	200	320
Débit maximal	Q <sub>4</sub>	m <sup>3</sup> /h	7,875	12,5	20
Perte de charge à Q <sub>3</sub>		bar	0,42	0,60	0,63
Perte de charge à Q <sub>4</sub>		bar	0,66	0,94	0,99
Kvs (deltaP=Q <sup>2</sup> /Kvs <sup>2</sup> )			9,66	12,88	20,07

\* autres valeurs sur demande. H=position d'installation horizontale / V=position d'installation verticale

## APPROBATION

AURIGA DN25/32/40

Approbation MID	LNE-30014   B2 type
Normes	EN 14154   ISO 4064   OIML R49
Conformité sanitaire	ACS   BELGAQUA   KIWA   KTW   PZH

## REACH

Information conformément à l'article 33, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 :

Cette famille de produits se compose d'articles contenant les substances suivantes dans une concentration supérieure à 0,1 % en poids (p/p) :

- Plomb

## TEMPÉRATURES ET PRESSION

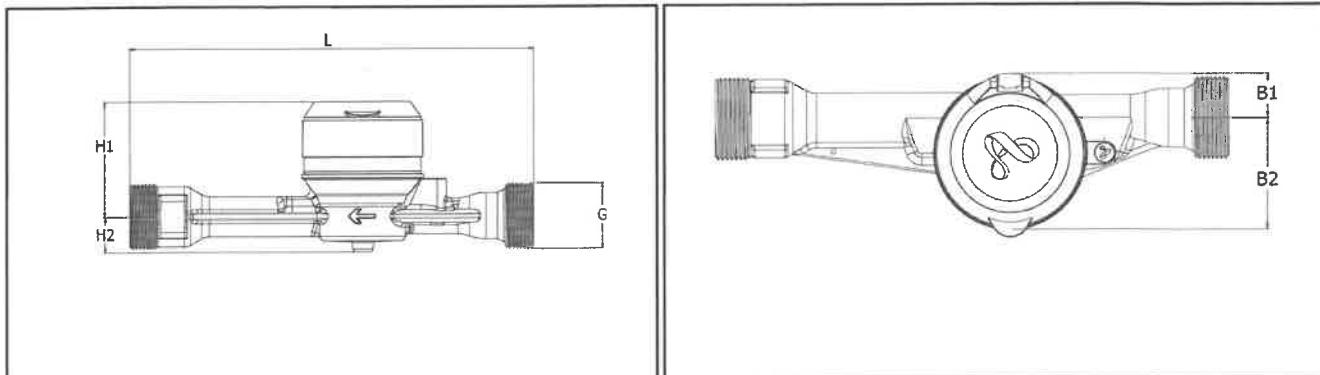
AURIGA DN25/32/40

Température de l'eau	°C	0,1 ... +50
Température ambiante de fonctionnement	°C	+1 ... +55
Température de stockage	°C	-10 ... +55
Pression nominale	PN	bar 16

# AURIGA DN25/32/40

COMPTEUR JET UNIQUE

## DIMENSIONS

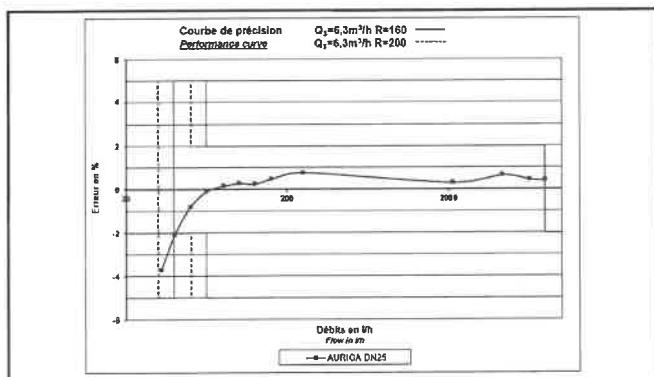


Vue de côté

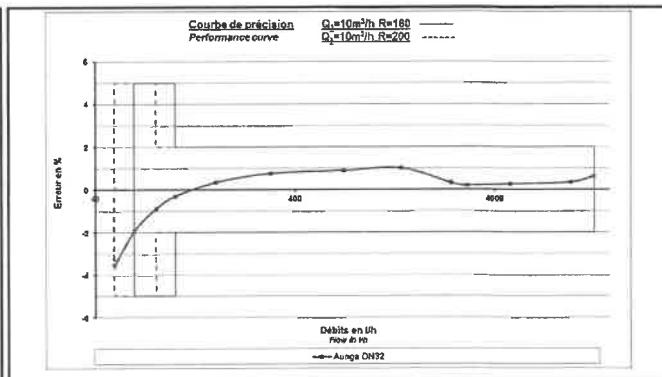
Vue de dessus

Diamètre nominal	DN	mm	25	32	40
Longueur	L	mm	260	260	300
Largeur	B1	mm	22,7	23,9	29,8
Largeur	B2	mm	57,1	57,1	57,1
Hauteur	H1	mm	74,2	80,7	80,7
Hauteur	H2	mm	23,1	29,7	29,8
Embouts filetés	G	pouces	1"1/4	1"1/2	2"
Corps			laiton	laiton	laiton
Poids		kg	1,4	1,65	2,2

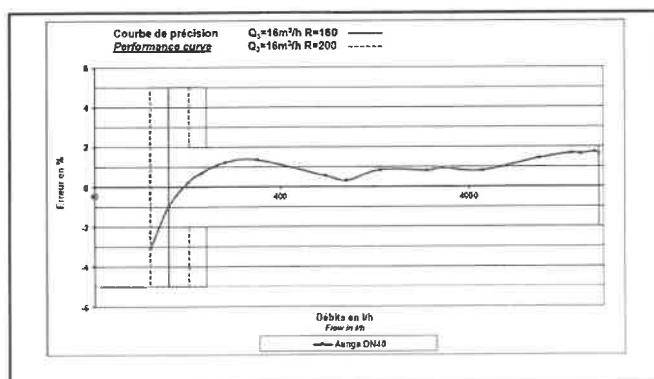
## COURBE DE PRÉCISION



DN25



DN40



# AURIGA DN25/32/40

COMPTEUR JET UNIQUE

## OPTION

- Clapet anti-retour



# Séparateur de graisses et fécales avec débourbeur.

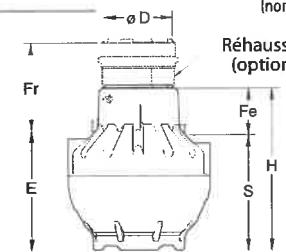
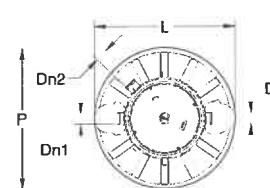
- Cuve en polyéthylène recyclable** réalisée par rotomoulage.
- Dispositif d'entrée des graisses Dn1** et de sortie en PVC ou joints nitrile.
- Manchon PVC** pour l'entrée des fécales Dn2.
- Buse d'arrosage 15/21** en laiton pour le rabattement des mousses

- Couvercle** sur joint d'étanchéité pour passage piéton, verrouillé par visserie inox en : composite armé pour gamme Sphère ; polyéthylène pour gammes Ellipse et Aronde.

- OPTIONS**
- Réhausse polyéthylène cylindrique** voir p.90
  - Alarme à graisses optique et acoustique** voir p.90-91
  - Electrovanne** voir p.93

\*réhausse fixe  
(non télescopable)

## Sphère

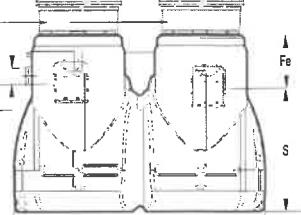
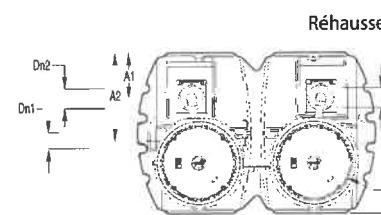


Suivant les  
contraintes de  
pose, existe aussi  
en modèle renforcé

Références	Taille Nominale	P	L	H	E	S	Fe	Dn1	Dn2	Poids	Volume utile		e D	Réhausse en option			
											Débourbeur	Séparateur		Fréquence	Fr (fixe) ou (mini/maxi)	Réf.	Fr (fixe) ou (mini/maxi)
YG2000E	1	1200	1200	1230	930	880	350	110	110	37	100	560	620	PLA13555G*	500	PLA13556G*	700
YG2002E	2	1200	1200	1540	1240	1190	350	110	110	53	200	830	620		500		700
YG2003E	3	1500	1500	1700	1275	1225	475	110	110	70	300	1200	770	ETR47EF	675/875	ETR65EF	855/1025
YG2005E	5	1500	1500	1965	1705	1655	310	160	110	95	500	1540	770		510/710		690/860

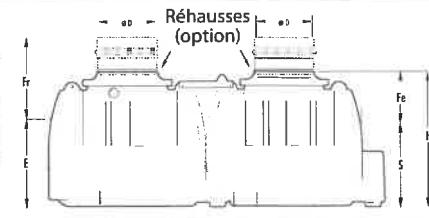
## Séparateurs de graisses

## Ellipse



Références	Taille Nominale	L	P	H	E	S	Fe	Dn1	Dn2	A1	A2	Volume utile		e D	Réhausse en option (x 2 unités)			
												Débourbeur	Séparateur		Ht 490mm	Fr mini /maxi	Ht 650mm	Fr mini /maxi
EG2006C	6	2400	1624	1700	1230	1190	510	160	160	457	887	600	2660	770	225	720/960	720/1120	
EG2007C	7	2450	1700	1700	1230	1190	510	160	160	457	887	700	2600	770	235	720/960	720/1120	
EG2008C	8	2400	1624	2072	1602	1562	510	160	160	457	887	800	3290	770	244	720/960	ETR65EF	720/1120
EG2010C	10	2450	1700	2072	1602	1562	510	160	160	457	887	1000	3120	770	254	720/960		720/1120

## Aronde



Référence	Taille Nominale	L	P	H	E	S	Fe	Dn1	Dn2	e D	Volume utile		Poids	Réhausse en option (x 2 unités)			
											Débourbeur	Séparateur		Ht 250 à 450mm	Fr mini /maxi	Ht 430 à 600mm	Fr mini /maxi
GF15E	15	4292	1500	1730	1140	1070	660	200	160	770	1500	5300	319	ETR47EF	840/1040	ETR65EF	1020/1190

Les dimensions sont en millimètres, les poids en kilogrammes, les volumes en litres.



# Alarme de graisses AG

## 230 V

Alarme

Ed 04 2018a

Alarme sonore et visuelle pour détecter un niveau de graisses.

### Alimentation :

L'alarme est alimentée par courant 230 V monophasé.

### Avantages :

L'alarme AG permet de signaler :

- un **niveau de graisses** en association avec la sonde fournie avec le coffret,
- un **manque d'eau** dans le séparateur de graisses,
- un **défaut** via un contact sec,
- Une **rupture du câble** de la sonde, un **court-circuit** ou un **défaut sonde**.



### Fonctionnement :

Cette alarme visuelle et sonore comprend un coffret de contrôle IP65, une sonde capacitive, une jonction de câble, une cosse-cœur et 10 m de rallonge de câble éventuelle.

#### La détection de niveau des graisses :

La sonde mesure la couche de graisses présente dans le séparateur de graisses. La sonde, positionnée au niveau prédéfini dans l'appareil de traitement, émet une alarme au plus tard lorsqu'elle est entièrement immergée dans la graisse.

#### Le report de défaut :

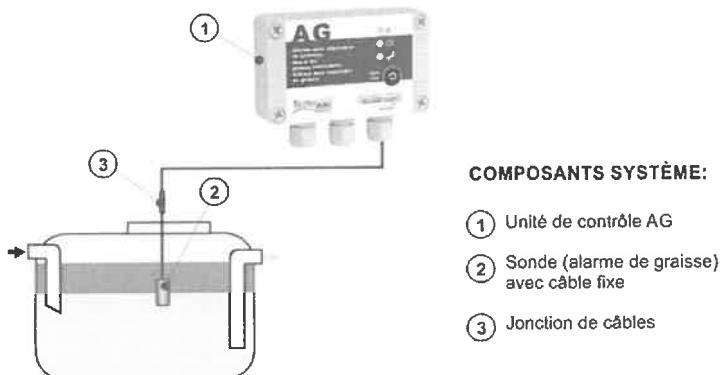
Ce bornier est prévu pour le raccordement éventuel d'un dispositif de signalisation déporté (type TEL010 ou TEL020 en option).

#### L'alarme de défaillance :

En cas de rupture du câble de la sonde, de court-circuit ou de sonde cassée, l'alarme sonne.

#### L'alarme cuve vide :

L'absence d'eau dans le séparateur (sonde émergée) est signalée. Il est alors nécessaire de mettre en eau le séparateur d'une part pour assurer un fonctionnement nominal de l'appareil et d'autre part pour éviter des contraintes extérieures dommageables à l'appareil. Ce cas de figure se présente lors des vidanges du séparateur de graisses.



### Recommandations :

Il est impératif de lire attentivement la documentation livrée avec l'alarme AG avant de procéder à l'installation.



# Alarme de graisses AG

## 230 V

Alarme

Ed 04 2018a

### Caractéristiques techniques :

L'alarme AG est composée de :

#### ➤ 1 unité de contrôle :

Dimensions	:	125 x 75 x 35 mm (L x H x P)
Poids	:	250 g
Matériau	:	polycarbonate
Boîtier	:	IP65
Température de fonctionnement	:	de -30°C à +50°C
Tension d'alimentation	:	230 VCA ± 10% 50/60 Hz. Le dispositif ne comporte pas d'interrupteur d'alimentation. Fusible 10 A max.
Consommation	:	5 VA
Sonde	:	sonde de graisse
Sorties relais	:	Sortie relais sans potentiel , 250 V, 5 A. Retard à l'enclenchement 10s. Le relais est mis hors tension au point de déclenchement.
Sécurité électrique	:	CEI/EN 61010-1, classe II, CAT II
CEM	:	CEI/EN 61000-6-3 (émission) CEI/EN 61000-6-1 (immunité)

#### ➤ 1 sonde :

Principe de fonctionnement	:	capacitive
Matériau	:	POM, PUR, AISI 316
Classification	:	IP68
Température	:	Fonctionnement de 0°C à +90°C
Câble	:	Câble fixe 2 x 0,75 mm². Longueur standard 5m (autres longueurs en option). Livrée avec une rallonge de câble de 10 m. Possibilité d'extension jusqu'à 200 m.
CEM	:	CEI/EN 61000-6-3 (Emission) CEI/EN 61000-6-3 (Immunité)

#### ➤ 1 jonction de câble :

Permet de rallonger le câble de la sonde.





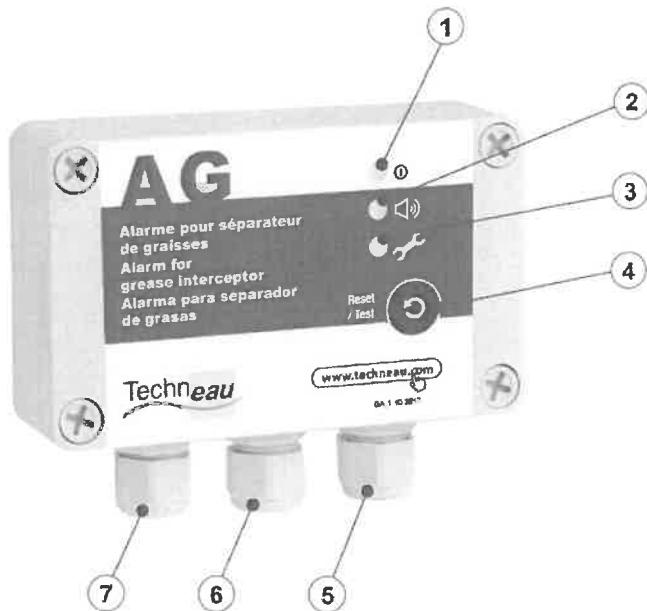
# Alarme de graisses AG

## 230 V

Alarme

Ed 04 2018a

### Interface utilisateur :



#### CARACTÉRISTIQUES DE L'INTERFACE UTILISATEUR AG

- ① Voyant DEL d'alimentation
- ② Voyant DEL d'alarme
- ③ Voyant DEL de défaillance
- ④ Bouton-poussoir Reset/Test d'alarme
- ⑤ Connecteur pour sonde
- ⑥ Sortie relais dédiée au suivi et au contrôle
- ⑦ Tension d'alimentation

### Options :

**TEL010 :** Transmetteur autonome équipé d'une carte SIM utilisant les réseaux GSM, GPRS ou 3G de l'opérateur Orange. Il permet l'envoi de SMS prédéfinis vers des numéros de portables pré-enregistrés (jusqu'à 4 numéros différents).  
Activation depuis le contact sec présent sur tous nos coffrets d'alarme.  
Inclus : carte SIM avec forfait GSM pour une durée de 5 ans (activation au premier envoi de SMS).



**TEL020 :** Transmetteur autonome **sans** carte SIM utilisant les réseaux GSM, GPRS ou 3G de l'opérateur Orange. Il permet l'envoi de SMS prédéfinis vers des numéros de portables pré-enregistrés (jusqu'à 4 numéros différents).  
Activation depuis le contact sec présent sur tous nos coffrets d'alarme.

